oeth ASSOCIATION OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Forts de nos différences

FICHE PRATIQUE N°10

METTRE EN PLACE DES INDICATEURS DE SANTÉ

Mettre en place des indicateurs de santé et les suivre permet notamment d'anticiper et d'accompagner des situations potentiellement à risque.

COMMENT DÉTERMINER DES INDICATEURS ?

Dans un premier temps, réaliser un état des lieux permettant de définir des indicateurs de santé pertinents à suivre.

Exemple : L'état des lieux sur les inaptitudes antérieures permet d'analyser et d'anticiper sur les métiers et services les plus à risques.

Il existe de nombreux indicateurs de santé. En fonction de votre structure et de la stratégie déterminée par votre direction, certains seront plus pertinents que d'autres à suivre.

LES CONSEILS D'OETH SUR DES INDICATEURS CLÉS À METTRE EN PLACE :

L'absentéisme

Il peut être suivi par l'analyse des arrêts de travail, des accidents de travail, maladies professionnelles, absences non justifiées, visites de pré-reprise, etc. Une étude de la durée et de la fréquence affinera l'analyse. Ce suivi permet de faciliter et doit intégrer l'organisation des rendez-vous de liaison (cf. fiche pratique n°15)

Les restrictions médicales

S'assurer que celles-ci sont prises en compte et compensées. Une restriction médicale est potentiellement une inaptitude à venir. Une restriction médicale non compensée demeure un indicateur important.

L'analyse des indicateurs peut se faire tant sur des données quantitatives que qualitatives

- Suivi des titres BOETH et de leurs durées de validité
- Âge des professionnels
- Ancienneté dans les postes à risques et/ou aménagés
- Mesures mobilisées

QUI ASSOCIER A LA DEMARCHE

Pour assurer le suivi des indicateurs, il est nécessaire que le référent handicap puisse travailler en réseau.
Il doit se questionner sur les acteurs clés à associer à la démarche en fonction de sa structure. Il n'existe pas d'organisation « type », la direction devra déterminer une stratégie pour mobiliser les ressources internes et externes.

Exemple

En interne

- Cellule de maintien dans l'emploi
- Service RH (GPEC)
- Elus (CSSCT)
- Encadrement

En externe

- Service de prévention et de santé au travail (état des lieux des visites de pré-reprise)
- Cap Emploi
- CARSAT (lien avec la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle)

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58